



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

Séance du **Mercredi 2 Avril 2025 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250402-D2025-3-2-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Publication : 07/04/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :
20 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **8**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt mars deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt mars deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet : Marchés publics - Programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre
- Tranche 5 – lot 1 – Lancement d'une consultation**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	*<u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Serge COUASNON		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD				X	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés				Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER				
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT	X					
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE					X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	X					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN	X					
M. Alain DECLOMESNIL	X					
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN	X					
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN					X	
Mme Natacha MASSIEU				X		
Mme Sandrine SAMSON				X		
Mme Cyndi THOMAS					X	
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER					X	
M. Patrick POUPION				X		
Mme Sabrina PREVEL -SCOLA	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Corentin GOETHALS		

TOTAL	41	1	5	6	8
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	42				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

Mme Valérie DESQUESNE, Vice-Présidente en charge des affaires liées aux Grand et Petit Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé la mise en œuvre du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre. Ce programme, d'un montant de 1 688 868 Euros TTC, a débuté à la fin du premier semestre 2021 et s'étale sur 5 tranches de travaux annuelles.

Le 18 février 2021, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé la passation d'un marché de travaux conclu pour une période d'un an renouvelable trois fois. Ce marché a permis la réalisation des tranches de travaux 1 à 4.

Suite à la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 12 septembre 2024, il a été proposé de lancer un nouveau marché pour la Tranche 5. Suite à la publication du marché, les lots 2 et 3 ont été attribués. Cependant, à cause d'une mauvaise estimation du besoin, le lot 1 est rendu infructueux.

Il est proposé de relancer la consultation pour le lot 1 : Travaux de restauration de la Vire Moyenne

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché de travaux sera conclu pour une période d'un an, afin de réaliser la dernière tranche du programme.

L'accord-cadre de travaux avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Ainsi, le montant maximal (en Euros Hors taxe) de ce marché est le suivant :

	Montants maximums du marché de travaux par lot en Euros Hors Taxe
Tranche du programme de travaux	Lot 1
Tranche 5	Travaux de restauration de la Vire moyenne
	109 321,50 €

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leur capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Critère d'analyse	Pondération critère
1 – Prix des prestations	40.0 %
2 – Valeur technique évaluée au regard des moyens humains dédiés à la réalisation des travaux (effectif de l'équipe, organisation de l'équipe, compétences et expériences de l'équipe) et des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	50.0 %
3 – Délais d'intervention	5.0 %
4 – Critère de performance environnementale	5.0 %

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » réunie le 12 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 mars 2025, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation.
- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre « **travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Tranche 5 – LOT 1** ».
- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces de l'accord-cadre de **travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Tranche 5 – LOT 1** et tout document y afférent.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

